

FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT

Secrétariat

INTERNAT

Les élèves internes devront fournir la literie nécessaire pour un couchage dans 1 lit 90x190 (protection matelas, drap housse, couette ou couverture, housse de couette ou drap, oreiller ou traversin) et un cadenas pour leur armoire.

MODE D'ACCES AUX RESTAURANTS : CARTE MAGNETIQUE

Pour accéder au self, une carte est remise gratuitement aux nouveaux élèves à la rentrée. Elle servira pendant toute la scolarité au lycée. En cas de perte ou de dégradation, la carte de remplacement sera facturée au prix de 6,40€ (tarif en vigueur au 01.09.2024).

Dossier suivi par
B.Brayelle
Téléphone
02 99 16 80 80

Mél.
ce.0350005r@ac-rennes.fr

33, rue des Ecoles
B.P. 80304
35803 DINARD CEDEX

Site internet
www.lyceehotelierdinard.fr



	OBSERVATIONS	TARIFS 2024/25
<ul style="list-style-type: none"><u>INTERNE</u> ⇒ CAP/BAC PRO/BAC STHR	Forfait Hébergement et tous les repas au Lycée	En fonction de votre quotient familial, selon les dispositions du Conseil Régional de Bretagne
<ul style="list-style-type: none"><u>DEMI-PENSIONNAIRE</u> ⇒ CAP/BAC PRO/BAC STHR	Forfait Déjeuner seul au Lycée	
<ul style="list-style-type: none"><u>EXTERNE</u> ⇒ 1 TS/2 TS/MAN ⇒ MENTIONS COMPLEMENTAIRES	Déjeuner seul au lycée Paiement au repas	

LE MONTANT DES FRAIS SCOLAIRES est établi sur la base d'un forfait annuel, de septembre à juin et est payable en trois échéances (novembre/ février/ mai). Les bourses et périodes de stage sont automatiquement déduites du montant trimestriel.

Le règlement s'effectue via les téléservices sur l'adresse <https://teleservices.education.gouv.fr>. La connexion s'opère avec les codes Educonnect du responsable légal (et non celui de votre enfant). Vous choisissez le rythme et le montant des règlements, à votre convenance.

Le règlement par virement directement sur notre compte bancaire, en espèces (dans la limite de 300€) ou en chèque est toujours possible

LORS DES TRAVAUX PRATIQUES en soirée, les demi-pensionnaires et les externes ont la possibilité de prendre les dîners au lycée. Ces repas, au prix unitaire fonction de votre quotient familial, doivent être réglés à l'avance (espèces, chèque, carte bancaire).